

Maîtrise individualisée

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | FACULTÉ DE MÉDECINE | ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

Sommaire et particularités

NUMÉRO 2-960-1-5


CYCLE Cycles supérieurs

TITRE OFFICIEL Maîtrise individualisée (M. Sc.)

TYPE Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

CRÉDITS 45 crédits

MODALITÉ Sans mémoire ou thèse, avec travail dirigé

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Cours de jour

 Offert au campus de Montréal

 Stages facultatifs

 Temps plein

 Demi-temps

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Faculté des études supérieures et postdoctorales
prog-individualises@fesf.umontreal.ca

Objectifs

Maîtrise individualisée (M. Sc.)

Le programme de maîtrise individualisée M. Sc. est destiné à répondre à des besoins ou des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Trois types d'objectifs spécifiques sont poursuivis :

- répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle
- répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises
- permettre d'élaborer un cheminement académique menant à l'obtention d'une maîtrise dans certaines disciplines.

Maîtrise individualisée en administration sociale

La maîtrise individualisée en administration sociale vise à développer des compétences pour gérer des équipes multidisciplinaires de professionnels travaillant dans des organismes du réseau de la santé, des services sociaux, communautaires et correctionnels.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

De façon générale, pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou d'une

formation jugée équivalente

- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le comité académique du programme individualisé.
- L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Conditions propres à la M. Sc. individualisée (administration sociale)

Pour être admissible à la maîtrise individualisée (administration sociale), le candidat doit :

- être titulaire du D.E.S.S. en administration sociale avec une moyenne de 3,0 ou plus
- démontrer une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années
- présenter un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (administration sociale)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2019:** Du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} juillet 2019
- **Automne 2020:** Du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} février 2020

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 1^{er} mai 2018 au 1^{er} septembre 2019

Été

- **Été 2020:** Du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} février 2020

Structure du programme (2-960-1-5)

Version 04 (E19)

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte selon deux options:

- option Cheminement libre (segment 70), offerte selon trois modalités:
 - Mémoire (MM)
 - Stage ou travail dirigé (ST/TD)
 - option Administration sociale (segment 71), dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.E.S.S. en administration sociale, offerte selon la modalité du travail dirigé

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70 - PROPRE À L'OPTION CHEMINEMENT LIBRE

Tous les crédits de l'option sont au choix. Ils sont répartis de la façon suivante:

- modalité avec mémoire (MM) : de 12 à 21 crédits de cours et de 24 à 33 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire,
- modalité sans mémoire (SMM) - avec stage ou travail dirigé : de 30 à 36 crédits de cours et de 9 à 15 crédits consacrés à un travail dirigé ou à un stage.

MM Bloc 70A

Choix - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

MM Bloc 70B Recherche et mémoire

Choix - Minimum 24 crédits, maximum 33 crédits.

Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

ST/TD Bloc 70A

Choix - Minimum 30 crédits, maximum 36 crédits.

Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

ST/TD Bloc 70B Stage ou travail dirigé

Choix - Minimum 9, maximum 15 crédits.

Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

SEGMENT 71 - PROPRE À L'OPTION ADMINISTRATION SOCIALE

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|-------------------------------|-------|----------|---------------------------------|-------|
| APC 6000 | Gestion des organisations | 3.0 | APC 6008 | Gestion des ressources humaines | 3.0 |
| APC 6002 | Planification et concertation | 3.0 | APC 6017 | Communication organisationnelle | 3.0J |
| APC 6004 | Gestion des conflits | 3.0J | | | |

Bloc 71B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours choisis parmi les suivants ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent. Un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle est permis.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|-----------|---------------------------------------|-------|----------|---|-------|
| ASA 2000G | Gérer la qualité et la performance | 3.0S | SOL 2403 | Sociologie des organisations | 3.0 |
| ASA 6132 | Marketing social | 3.0J | SOL 6654 | Sociologie des politiques sociales | 3.0J |
| POL 2321 | Politique et administration | 3.0 | STS 6010 | Statistiques sociales et politiques publiques | 3.0J |
| POL 2829 | Évaluation des politiques publiques | 3.0J | SVS 6424 | Communautés et intervention | 3.0J |
| POL 6525 | Analyses et évaluations de politiques | 3.0 | SVS 6465 | Problèmes sociaux et enjeux sociaux | 3.0S |
| SOL 2107 | Sociologie politique | 3.0J | SVS 6475 | Analyse organisationnelle | 3.0J |

Bloc 71C Stages

Option - Maximum 6 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|----------------------------|-------|
| APC 6014 | Stage supervisé en gestion | 6.0 |

Bloc 71D

Obligatoire - 15 crédits.

| COURS | TITRE | CR. H. |
|----------|----------------|--------|
| APC 6020 | Travail dirigé | 15.0 |

Répertoire des thèses et mémoires

Découvrez Papyrus, le dépôt institutionnel de l'Université de Montréal. Vous trouverez ici des travaux de recherche de nos professeurs et chercheurs ainsi que des thèses et mémoires de nos étudiants. : <http://papyrus.bib.umontreal.ca/>

Actualités sur la recherche

Consultez les dernières actualités sur la recherche à l'UdeM : <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/index.php>